

06 Question de Mme Kattrin Jadin au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'augmentation des prix due à la mise en place de la boîte noire" (n° 4031)

06.01 **Kattrin Jadin** (MR): Madame la présidente, monsieur le ministre, d'après un sondage réalisé par le syndicat neutre pour indépendants, 74 % des patrons d'établissements horeca craignent devoir augmenter les prix de leurs mets. Un article était paru à ce sujet fin avril. La cause serait l'entrée en vigueur de la boîte noire. À ce jour, il semblerait que seulement un peu moins de la moitié des établissements horeca se soient enregistrés auprès du SPF Finances. Or la date limite fixée est déjà dépassée. Ce manque d'enregistrement est entre autres dû au fait que les patrons sont énormément tracassés par l'entrée en vigueur de la boîte noire.

Monsieur le ministre, avez-vous envisagé de prendre des mesures pour aller à l'encontre des craintes d'un bon nombre de patrons d'établissements horeca?

06.02 **Willy Borsus**, ministre: Madame la députée, comme vous le savez, en lien avec l'introduction de la caisse enregistreuse, le secteur horeca a exprimé beaucoup de craintes et le gouvernement a souhaité pouvoir répondre de façon très précise à ces craintes. Nous savons que la situation est particulière en ce qui concerne ce secteur puisque l'activité qui s'y exerce de façon non autorisée est importante. Par exemple, le nombre de travailleurs à temps partiel semble vraiment très important et probablement artificiellement très important.

Dans le contexte de la mise en œuvre de la caisse enregistreuse, même si elle relève de mes collègues du gouvernement, nous avons souhaité pouvoir avoir un dialogue approfondi avec le représentant de l'horeca, que nous avons rencontré à plusieurs reprises, notamment pour discuter des éléments liés aux charges qui pèsent sur le travail. Même si des mesures ont déjà été prises sous les gouvernements précédents, mesures liées notamment à la baisse du taux de TVA de 21 à 12 %, à la réforme du travail occasionnel, aux baisses structurelles de cotisations patronales sur les cinq emplois fixes, il a été souhaité, dans le cadre du conclave budgétaire, et avant cela de l'accord de gouvernement, de décider de mesures supplémentaires concernant le secteur horeca. Une partie de ces mesures sont aujourd'hui en discussion dans le contexte de la loi-programme. En effet, ces dispositions concernent notamment le fait que les heures supplémentaires, jusqu'à concurrence de 360 heures lorsque l'établissement est soumis à la caisse enregistreuse ou jusqu'à concurrence de 300 heures lorsqu'il n'est pas soumis à la caisse enregistreuse, tous deux relevant du secteur horeca, seront dorénavant complètement défiscalisées et exemptes de toute charge jusqu'aux seuils que je viens d'indiquer.

Il n'y aura donc pour les personnes concernées aucun sursalaire.

Nous avons, par ailleurs, introduit la notion supplémentaire de flexi-job s'agissant de travailleurs employés à 4/5^e temps chez un autre employeur et qui viennent prêter un certain nombre d'heures complémentaires dans l'horeca. Ces heures seront imposées d'une charge de 25 %, qui sera complètement libératoire de tout impôt et de toute autre cotisation sociale et, de surcroît, elle donnera lieu à des droits sociaux.

Par ailleurs, il sera possible pour les travailleurs souhaitant récupérer les heures supplémentaires de bénéficier d'un régime qui porte dorénavant à 250 heures le maximum de ces heures supplémentaires, contre 143 précédemment.

Un employeur actif dans le secteur horeca pourra avoir recours à des travailleurs occasionnels 200 jours par an au lieu de 100 jours précédemment.

Afin de prolonger le dialogue avec les partenaires du secteur, le gouvernement a décidé de la création d'une plate-forme de dialogue avec le secteur horeca.

En ce qui concerne l'enregistrement des entreprises concernées par la caisse enregistreuse, le SPF Finances a lancé, il y a quelque temps, une grande campagne de sensibilisation. Après une prolongation, qui a amené la date limite de l'enregistrement au 30 avril dernier, il devient urgent pour chaque entrepreneur de s'enregistrer effectivement, de manière que l'application de la caisse enregistreuse puisse se faire au 1^{er} janvier 2016.

Nous souhaitons que la caisse soit utilisée de manière préventive pour l'avenir et ne soit pas utilisée comme un moyen répressif a posteriori pour les situations qui seraient ou qui feraient l'objet d'un constat à la suite de la mise en œuvre de la caisse enregistreuse.

Nous espérons évaluer ces mesures avec le secteur et en mesurer l'impact positif pour celui-ci, même si nous ne sommes pas fermés à d'autres réflexions pour l'avenir.

06.03 **Katrin Jadin** (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Vous aurez remarqué que je reviens souvent avec ce type de question. Le secteur horeca mérite évidemment toute l'attention que vous lui accordez.

Je suis heureuse de constater que des mesures sont déjà mises en œuvre. En ce qui concerne l'entrée en vigueur, insérez-la bien dans la loi-programme que nous allons traiter sous peu au sein de notre commission.

Je relirai votre réponse avec beaucoup d'attention

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.